



### LE BENELUX A L'AVANT-GARDE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours des années 70, le Benelux a pris conscience du rôle qu'il pourrait jouer dans le cadre de la préservation de son environnement. À cette époque, il n'était pas encore question de développement durable. L'évolution significative et très rapide connue ces dernières années dans ce domaine a progressivement rendu l'approche Benelux plus holistique. Les défis en matière de développement durable auxquels le Benelux est confronté sont de plus en plus multiformes. Avec la signature du traité de l'Union Benelux en 2008, le développement durable est devenu un des trois piliers de la coopération Benelux. Le Benelux peut dès lors aborder la thématique, pour la période 2013-2016, de façon plus globale et cohérente en prônant les synergies.

#### L'Union Benelux s'investit dans:

- La qualité de l'environnement
- Le traitement et le transport de déchets
- La protection de la nature
- L'harmonisation en matière d'aménagement du territoire
- Les politiques urbaines durables

Programme de travail commun 2013-2016  
[www.benelux.int](http://www.benelux.int)

Editeur responsable:  
J.P.R.M. van Laarhoven  
Secrétariat général Benelux  
Rue de la Régence 39  
1000 Bruxelles  
[info@benelux.int](mailto:info@benelux.int)  
[www.benelux.int](http://www.benelux.int)



### LE BENELUX ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

«Le Benelux considère la durabilité comme une condition nécessaire pour atteindre la croissance équilibrée et harmonieuse de manière pérenne». Cette citation de notre programme pluriannuel 2013-2016 résume bien la position du Benelux face aux enjeux et aux défis d'aujourd'hui.

Si le développement durable est bien des trois piliers de l'action Benelux depuis 2008, il ne peut être traité qu'en complémentarité avec l'économie et la sécurité.

Avec ses quelque 28 millions d'habitants et 3 millions d'entreprises, le Benelux possède une densité de population élevée, une forte activité économique et un réseau d'échanges intenses sur un territoire assez limité. Il se doit, surtout dans l'intérêt des générations à venir, d'œuvrer, activement et concrètement, dans un contexte transfrontalier, à la réalisation d'objectifs quantifiables en particulier en matière d'environnement, de protection de la nature, de biodiversité, de sécurité alimentaire et de développement territorial.

Conscient que seule une action concertée permet d'apporter des solutions, le Benelux n'agit pas de façon isolée dans ce cadre. Ainsi, il ressort des sondages européens (Eurobaromètre 295) que pour 96 % des Européens, la protection de l'environnement est importante, et les concerne directement. Et si 67 % attendent des décideurs politiques des réponses globales à des problèmes tout aussi

globaux, 86 % estiment qu'ils peuvent eux-mêmes jouer un rôle dans la protection de leur environnement.

Le Benelux peut et doit donc apporter sa contribution pour le bien-être des citoyens, visant autant la réalisation des objectifs nationaux que ceux poursuivis ensemble dans le cadre de l'ambition « 20/20/20 » de l'Union Européenne (UE 2020), y compris les objectifs du Millénaire des Nations Unies:

- par le biais de projets concrets, à l'instar d'une éducation ciblée sur la biodiversité ou encore de la mise sur pied du « Parc des trois Pays » (NL, BE, DE) qui aura permis le développement économique, social, écologique et culturel de toute une région;
- par l'élaboration d'instruments juridiques, soit des accords dans des domaines aussi variés que la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire ou encore l'efficacité énergétique;
- et enfin par la coordination de la mise en œuvre des directives européennes.

Le Benelux mise ainsi sur une coopération transfrontalière pragmatique visant une approche intégrée et l'utilisation efficace et durable de l'espace commun.

Le développement durable ne connaît pas de frontières et il concerne autant les politiques, les entreprises que les citoyens. Il s'agit dès lors d'œuvrer tous ensemble en « pensant globalement et en agissant localement ». ♦♦♦